



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
EN PRÉSENTIEL 2021-22**

Réservé administration	
Pièces fournies	
OUI	NON

NOM : PRÉNOM :
FORMATION :

Ce document est à compléter, à signer et à apporter le jour de votre inscription.

Pour toute question écrivez à iutn-inscription@umontpellier.fr

PIÈCES À REMETTRE À LA SCOLARITÉ POUR UNE 1^{RE} INSCRIPTION À L'IUT DE NÎMES

- Dossier d'inscription complété** (à télécharger sur le site de l'IUT)
- Carte Nationale d'Identité/Passeport/Titre de séjour (en cours de validité) **(ORIGINAUX + 1 COPIE)**
- Attestation nominative **CVEC** 2021-22
- 1 photo** d'identité récente répondant aux critères de la République Française à agrafer directement sur le dossier
- Déclaration sur l'honneur complétée** (à télécharger)
- Formulaire « **Informatique et libertés** » **complété** (à télécharger)
- Attestation **d'assurance responsabilité civile** en cours de validité à votre nom ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2021-2022
- La Journée Défense Citoyenneté (**JDC**) pour les étudiant(e)s de nationalité française nés à partir de 1983 (copie)-
- Le **relevé de notes** officiel du baccalauréat portant le n° INE **(ORIGINAL + 1 COPIE)**
- Si vous êtes étudiant(e) **international(e)**, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français) **(ORIGINAL + 1 COPIE*)**
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou **relevés de notes** obtenus depuis le baccalauréat (copies)
- Attestation de réussite ou **diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle** **(ORIGINAL + 1 COPIE)**
- En cas de paiement demandé se munir d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**

NON PIÈCES À REMETTRE À LA SCOLARITÉ POUR UNE RÉINSCRIPTION (VOUS ÉTIEZ ÉTUDIANT À L'IUT DE NÎMES EN 2020-2021)

- Dossier d'inscription complété** (à télécharger sur le site de l'IUT)
- Carte Nationale d'Identité/Passeport/Titre de séjour (en cours de validité) **(ORIGINAUX + 1 COPIE)**
- 1 photo** d'identité récente répondant aux critères de la République Française à agrafer directement sur le dossier
- Attestation nominative **CVEC** 2021-2022
- Déclaration sur l'honneur complétée** (à télécharger)
- Formulaire « **Informatique et libertés** » **complété** (à télécharger)
- Attestation **d'assurance responsabilité civile** en cours de validité à votre nom ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2021-2022
- En cas de paiement demandé se munir d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**

OUI NON PIÈCES COMPLÉMENTAIRES SELON VOTRE SITUATION

- Si vous êtes **mineur(e)** à la date d'inscription le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (à télécharger)
- Si vous étiez **déjà inscrit(e) à l'UM** ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur l'année précédente, votre carte étudiant(e) 2020-2021
- Si vous êtes **boursier(e)**, l'attestation/notification de la bourse 2021-2022
- Si vous êtes admis(e) via **Parcoursup**, la notification Parcoursup
- Si vous êtes admis(e) via **eCandidat**, la décision d'admission
- Si vous êtes admis(e) par **transfert**, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ
- Si vous êtes **apprenti(e)**, l'autorisation d'inscription du CFA LR
- Si vous êtes **pupille** de la Nation, le jugement du TGI **(ORIGINAL + COPIE)**

Dossier contrôlé par l'administration le

Signature de l'étudiant(e) :

Incomplet le : Complet le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Attention : tous les originaux pourraient vous être demandés ultérieurement.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.